



Association pour le
développement de
l'apiculture
en Franche-Comté

Bulletin apicole n°51

Semaine 41

Besançon le 8 octobre 2018

Les derniers préparatifs à l'hivernage sont en cours. Ceux qui auront pu bénéficier de la miellée tardive de montagne viennent de finir où sont en train d'achever le rapatriement de leurs colonies. Quelques belles journées sont encore prévues, qui pourront permettre d'effectuer les dernières opérations.

Déclaration de ruches

Depuis le 1er septembre, les apiculteurs doivent faire leur déclaration de ruches sur le site :

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

Cette déclaration doit être faite avant le 31 décembre 2018. Déclarer ses ruches revêt un réel enjeu sanitaire et économique pour la filière apicole française.

Statistiques apicoles nationales 2016-2017

FranceAgriMer viens de publier dans l'observatoire de la production de miel et de gelée royale sa synthèse relative aux années 2016 et 2017. Pour la consulter, [cliquer ici](#)

On y découvre que si **le nombre d'apiculteurs augmente ainsi que le nombre de ruches mises en hivernage**, le **nombre de ruches mises en production au printemps diminue**. Le taux de remise en production est de **69%** pour les apiculteurs détenant plus de 50 ruches. Les 31% manquant sont constitués des mortalités hivernales, des colonies faibles et des non valeurs.

Avec **1 816 t** produites en 2017, le **miel Bio** représente **9% de la production nationale** qui s'élève à **19 788 t**. **74% de cette production est conditionnée en pots par les apiculteurs** (contre 58% en 2016), car cette stratégie permet de bénéficier d'un revenu plus régulier.

Concernant la **fluctuation des productions entre 2016 et 2017**, la **Bourgogne-Franche-Comté** est la région présentant **l'écart le plus important**, passant de **790 t en 2016 à 1716 t en 2017** ! Ainsi, la production de **2016** ne représente que **46%** de celle de **2017**. Autrement dit, la récolte 2017 est **2,2 fois plus importante que** celle de **2016**. Hormis la Bretagne, aucune autre région ne rencontre de telles fluctuations.

Données nationales

Les strates du recensement apicole en nombre de ruches ont évolué au fil des ans. Si de 1994 à 2010 elles sont identiques, 2016 met en place le seuil de 50 colonies et fait disparaître celui de 150 qui réapparaît en 2017, qui instaure une nouvelle nomenclature plus fine, reprenant également les plus de 200 ruches de 2016.

Les différents audits de la filière apicole sont disponibles sur le site de FranceAgriMer et les résultats des déclarations des ruches sur le site du ministère en bas de page. [Cliquer ici](#)

Ces fluctuations de nomenclature orientent ce point de situation de part et d'autre des 150 ruches.

Sur les 23 dernières années, après avoir connu un creux en 2010, le nombre de colonies a progressé de 2,9% pour atteindre désormais 1 359 713 colonies au total. Le nombre d'apiculteurs a quant à lui régressé de 35,2% passant de 84 215 à 54 584.

Cette évolution cache de grandes disparités entre les moins de 150 ruches et les plus de 150 ruches. La première catégorie a perdu 22,5% de son cheptel, soit 284 193 colonies alors que la partie professionnelle a progressé de 61,1% soit 291 915 colonies en plus et atteindre les 769 320 colonies

En nombre d'apiculteurs, ceux détenant moins de 150 colonies sont passés de 86 664 à 52 420, soit une baisse de 40% des effectifs et ceux de plus de 150 ont progressé de 1 551 à 2 164, soit une progression de 40%. Ils représentent désormais 4% du total contre 1,8% en 1994.

La tendance à la professionnalisation de l'apiculture, constatée en 2005 se poursuit.

Les toutes dernières données de 2016 et 2017 montrent une légère reprise de la catégorie des moins de 150 colonies qu'il faudra regarder en 2018

Strates du recensement apicole au cours des ans		
1994-2010	2016	2017
< 10	< 10	0 à 9
11 à 30	11 à 49	10 à 49
31 à 70	50 à 199	50 à 99
71 à 150	200 à 499	100 à 149
151 à 300	500 à 999	150 à 199
> 300	> 1000	200 à 399
		400 à 699
		700 à 999
		1000

Bourgogne-Franche-Comté 2004-2017

Etant donné que l'on ne dispose pas des données régionales de 1994, le point initial sera 2004, soit 13 années de recul.

Evolution grande région

Contrairement au niveau national (+2,9%), le nombre de colonies a régressé de 25% sur la période avec moins 46,9% pour les détenteurs de moins de 150 colonies et une légère progression de 7% du cheptel des plus de 150 colonies, contre 61,1% au national.

Le nombre d'apiculteurs a régressé de 53,3%, avec -54,1% pour les moins de 150 ruches et -9,9% pour les plus de 150 ruches, soit 14 apiculteurs de moins, alors que la tendance nationale est de + 40 % !

Ces données cachent de très fortes disparités intra-régionales.

	Nombre de colonies		
	< 150	> 150	Total
2004	71 578	49 139	120 717
2017	37 976	52 603	90 579
Evolution Nb	- 33 602,00	3 464,00	- 30 138,00
Evolution %	-46,9%	7,0%	-25,0%

	Nombre d'apiculteurs		
	< 150	> 150	Total
2004	7 362	141	7 503
2017	3 379	127	3 506
Evolution Nb	- 3 983,00	- 14,00	- 3 997,00
Evolution %	-54,1%	-9,9%	-53,3%

Evolution intra région

Nombre de colonies

Si chez les détenteurs de **moins de 150 colonies**, la diminution de cheptel est proche, **-47,5% contre 46,3%**, respectivement pour la Bourgogne et la Franche-Comté, chez les **plus de 150 colonies**, le cheptel a **régressé de 2,2% en Bourgogne** – quasi stable - alors qu'il a **progressé de 19,2% en Franche-Comté**.

Evolution du nombre de colonies						
	Bourgogne			Franche-Comté		
	< 150	> 150	Total	< 150	> 150	Total
2004	38 488	27 905	66 393	33 090	21 234	54 324
2017	20 213	27 297	47 510	17 763	25 306	43 069
Evolution Nb	-18 275,00	- 608,00	-18 883,00	-15 327,00	4 072,00	-11 255,00
Evolution %	-47,5%	-2,2%	-28,4%	-46,3%	19,2%	-20,7%

Evolution du nombre d'apiculteurs						
	Bourgogne			Franche-Comté		
	< 150	> 150	Total	< 150	> 150	Total
2004	3 833	79	3 912	3 529	62	3 591
2017	1 830	63	1 893	1 549	64	1 613
Evolution Nb	- 2 003,00	- 16,00	- 2 019,00	- 1 980,00	2,00	- 1 978,00
Evolution %	-52,3%	-20,3%	-51,6%	-56,1%	3,2%	-55,1%

En **nombre d'apiculteurs** on remarque beaucoup de **proximité chez les moins de 150 ruches**, - 52,3% contre – 56,1% et une **forte disparité chez les plus de 150**, avec une **perte de 20,3% des effectifs bourguignons (16 apiculteurs de moins)**, contre **+3,2% en Franche-Comté, soit 2 apiculteurs de plus**, portant les effectifs régionaux à 63 pour la Bourgogne et 64 pour la Franche-Comté.

Evolution 2016-2017 de la tranche - plus de 200 ruches

Sur l'année passée, **le nombre d'apiculteurs a progressé dans les 2 sous régions**, 1 en Bourgogne et 3 en Franche-Comté, portant respectivement les effectifs à **50 et 53 apiculteurs**.

Le **nombre de colonies** détenues par cette tranche est globalement similaire. La **Bourgogne progresse de 12,1%** alors que la **Franche-Comté stagne avec -1,1%**. Les déclarations 2018 nous permettront de savoir si, il y a une confirmation de cette tendance.

	Bourgogne	Franche-Comté	Grande région
	> 200	> 200	> 200
2016	49	50	99
2017	50	53	103
Evolution Nb	1	3	4
Evolution %	2,0%	6,0%	4,0%

	Bourgogne	Franche-Comté	Grande région
	> 200	> 200	> 200
2016	21 597	23 664	45 261
2017	24 220	23 401	47 621
Evolution Nb	2 623,00	- 263	2 360
Evolution %	12,1%	-1,1%	5,2%

2017 – tranche 150-199 et > 1000

La **strate 150-199** comporte des apiculteurs pluriactifs, des porteurs de projets proches de l'installation ou des personnes exploitantes à titre principales dans le cadre d'une activité de transformation et de vente au détail.

Importance des strates "extrêmes" dans les plus de 150 colonies			
	Bourgogne	Franche-Comté	Grande région
Nb apis de 150 à 200 ruches	13	11	24
% apis de 150 à 200 ruches	20%	17%	19%
Nb apis > 1000 ruches	5	2	7
% apis > 1000 ruches	8%	3%	5,5%
Cheptel apis > 1000 ruches	8087	4392	12 479
% cheptel apis plus de 1000 ruches	29,6%	17,3%	23,7%

13 apiculteurs bourguignons sont dans cette tranche et **11 de Franche-Comté. Soit 19% des apiculteurs de la grande région. Globalement, 1 apiculteur sur 5** détenant plus de 150 colonies fait partie des 150-199.

La **strate >1000** représente **5,5%** des apiculteurs de plus de 150. La **Bourgogne en compte 5**, soit **8% contre 2** soit **3%** pour sa voisine, presque trois fois plus. En **nombre de colonies**, c'est **presque un quart du cheptel** – 23,7% - des plus de 150 qui est détenu par cette strate **en grande région**, avec **presque 1/3 en Bourgogne** - 29,6% - contre 17,3% en Franche-Comté, soit presque 2 fois moins.

Ces données donnent à penser que **l'agrandissement du cheptel des exploitations bourguignonnes a permis de compenser en grande partie la disparition d'un cinquième de ses apiculteurs**, pendant que la Franche-Comté restait sur des tailles moins conséquentes, en compensant les départs à la retraite et au-delà, via de plus nombreuses installations.

Plus en détail, **50 % des apiculteurs de plus de 150 colonies, de BFC, détiennent entre 200 et 399 ruches**. C'est le **modèle dominant d'exploitation**. Ajoutés aux 150-199, 69% des apiculteurs détiennent moins de 400 colonies, 73% en Bourgogne et 64 % en Franche-Comté.

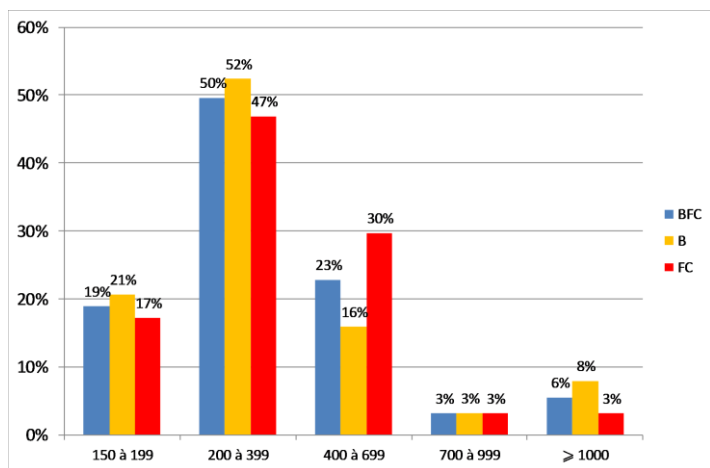
Les **différences majeurs en répartition** des apiculteurs viennent de la **strate 400-699** et >1000 évoquée précédemment. Concernant la première, elle représente **16% des apiculteurs en Bourgogne contre 30% en Franche-Comté**. Elle y constitue la deuxième population d'apiculteurs, alors qu'en Bourgogne elle est derrière les 150-199.

Cette divergence se retrouve en **% de cheptel avec 19% en Bourgogne et 35% en Franche-Comté**, où elle constitue la **part le plus importante du cheptel**, juste devant la strate 200-399 qui représente 33%.

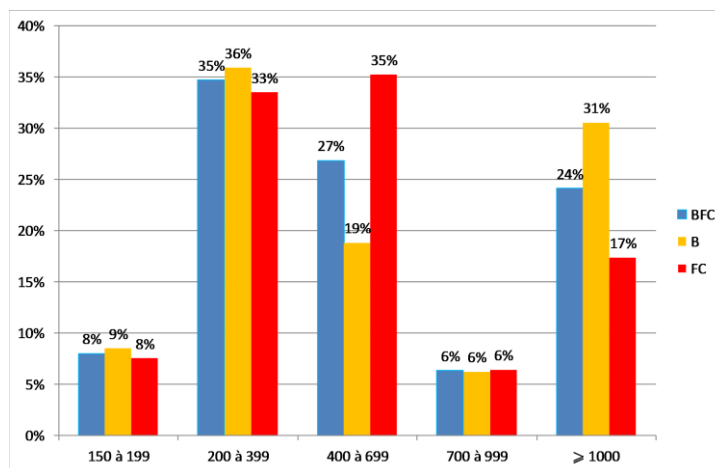
En Bourgogne cette part du cheptel 19% est en troisième position derrière la strate 200-399 avec 36% et la strate >1000 avec 31%.

Ainsi, le **cheptel professionnel franc-comtois** est principalement détenu par des **exploitations comprises entre 200 et 699 colonies, pour 68%**, alors qu'en **Bourgogne** cela se structure autour de **deux strates, 200-399 pour 36% et >1000 pour 31% et un total de 67%**.

% apiculteurs par strate



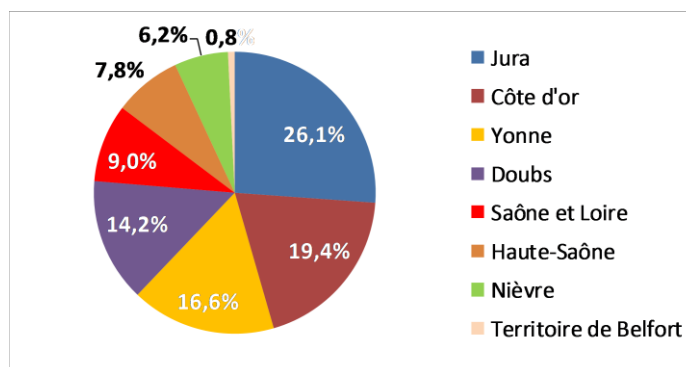
% cheptel par strate



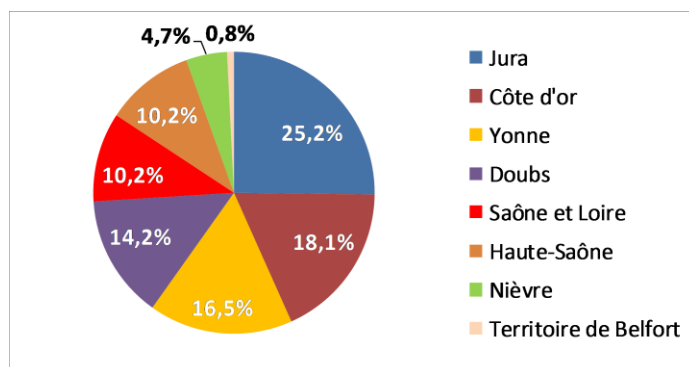
Poids des départements en cheptel et en apiculteurs

Que l'on soit dans une catégorie ou l'autre, l'ordre d'importance des départements reste identique et les pourcentages très proches. Seule la Haute-Saône et la Nièvre observe quelques différences.

% cheptel par département



% apiculteurs par départements



Varroa

En fonction du temps disponible, des conditions climatiques et de la mise en œuvre des traitements, étant donné les déplacements de nids à couvain constaté, il peut être intéressant de repositionner les lanières, tout particulièrement pour APIVAR

Dans la mesure où conditions climatiques s'y prêtent, un point d'infestation sera réaliser en vue d'une restitution comme l'année dernière.

Loque américaine

Désormais, il est possible pour la Haute-Saône de disposer de la liste des communes en zone de protections et de surveillance en allant sur le site de la Préfecture. [Cliquer ici](#)

Deux nouveaux périmètres ont été dressés ces derniers mois, un autour de la commune de Jasney et un autour de celle de Vellefaux. Cela porte à 5 le nombre d'APDI. Ils sont toujours au nombre de 3 dans le Jura.

Aethina tumida

Le petit coléoptère des ruches reste une menace pour les colonies françaises. Une plaquette de sensibilisation a été réalisée par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et la Plateforme ESA.

Pour télécharger la plaquette [cliquer ici](#).

Nouveau règlement bio européen

Pour consulter le nouveau règlement en apiculture bio européen, et les changements, [cliquer ici](#)

Guide des bonnes pratiques apicoles - 2^{ème} édition

Le nouveau guide des bonnes pratiques apicoles est désormais disponible, vous pouvez vous le procurer en [cliquant-ici](#)

Rendez-vous

Jeudi 11 octobre de 14h00 à 17h00	Rencontre Apiculteurs-Agriculteurs à Port sur Saône Restitution d'un suivi sur colza et couvert luzerne Cf invitation
20 et 21 Novembre	Journée d'étude de l'ANERCEA à Forbach en Moselle Pour plus d'informations cliquer ici
25 au 28 octobre	Congrès international d'apiculture et d'apithérapie à Rouen Cliquer ici
16 novembre à partir de 14h15	Concours régional des miels de Bourgogne-Franche-Comté à Besançon Micropolis
17 novembre	AG d'automne du GDSA 25 - Maison de la Chasse à GONSANS
6 décembre	La qualité toxicologique des cires en apiculture – Drome Inscriptions à partir du 26 octobre sur les sites : www.aurabio.org/agribiodrome www.ada-aura.adafrance.org